

des Services Assemblées

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SUCCINCT

Séance du :

LUNDI 23 DECEMBRE 2013 (18 h 30)

En Mairie (Hôtel de Ville - Salle Montgolfier)

Nombre de membres : 33 En exercice : 33 Présents 24 Votants : 31

Convocation et affichage du Président de séance

: 17 décembre 2013 M. Olivier DUSSOPT

Secrétaire de séance : Mme Aïda BOYER

## Etaient présents :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - M. François CHAUVIN - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND -M. Patrice FRAPPAT - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY - M. Eric PLAGNAT - M. François SIBILLE.

### Etaient absents ou excusés :

Mme Eliane COSTE (Pouvoir à Mme Francine SIEGEL) - Mme Valérie LEGENDARME (Pouvoir à M. Christophe FRANÇOIS) - M. Guy CAVENEGET (Pouvoir à M. Jean-Pierre VALETTE) - Mme Céline LOUBET -M. Thierry CHAPIGNAC (Pouvoir à M. Michel SEVENIER) - M. Christophe JOURDAIN - Mme Laetitia GAUBERTIER (Pouvoir à M. Olivier DUSSOPT) - Mme Bernadette CHANAL (Pouvoir à M. Eric PLAGNAT) - Mme Brigitte GONI (Pouvoir à M. François SIBILLE).

## AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL MUNICIPAL A :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du lundi 04 novembre 2013.

**→** PRIS ACTE de la transmission des décisions prises par le Maire au titre de sa délégation de pouvoirs conférée par le Conseil Municipal le 03 avril 2008 conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et n'a émis aucune observation à ce propos.

DÉCIDE de reconduire en 2014 les taux d'imposition 2013, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 22,17 % - Taxe Foncière (bâti) : 27,39 % - Taxe Foncière (non-bâti) : 103,89 %

PRECISE que le produit fiscal correspondant sera inscrit à l'article 73111 du budget de l'exercice.

-ADOPTE le Budget Primitif 2014 - Budget Principal - tel qu'il ressort du tableau général cidessous ainsi que des tableaux II A2 et II A3 ci-dessous (tableaux extraits du document budgétaire M14 - présentation du budget par chapitres budgétaires), PRECISE que les résultats d'exécution 2013 du Budget Principal n'ont pas été repris par anticipation et PROCEDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

## Tableau Général

COMMITTED THE REAL PROPERTY OF THE PARTY OF	Section de Foi	nctionnement	Section d'inve	estissement
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mesures nouvelles 2014			<u>-</u>	N. W. C.
Opérations réelles	19 745 009,00 €	21 828 309,00 €	8 237 547,00 €	6 154 247,00 €
Opérations d'ordre S à S	579 100,00 €	201 350,00 €	201 350,00 €	579 100,00 €
Opérations d'ordre internes			415 069.27 €	415 069,27 €
Virement	1 705 550,00 €			1 705 550,00 €
Résultats n-1 repris par antic	ipation	MARK THE STREET		
Restes à réaliser			The state of the s	
Résultat reporté				
Résultat affecté				
Total budget	22 029 659,00 €	22 029 659,00 €	8 853 966,27 €	8 853 966,27 €

VILLE D'ANNONAY - BUDGET PRINCIPAL ANNONAY - Exercice : 2014

613.00 3 861 900.00 12 197 300.00 12 197 646.00 3 149 459.00 19 265 000.00 441 550.00 19 745 550.00 19 745 650.00 22 029	=	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET -	ET - SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	NNEMENT - CH	APITRES	П А2
ap.         CHARGES A CARACTERE GENERAL LIBBILIES         Budget précédent nouvelles         Propositions         VOTE         TOTAL           1         CHARGES A CARACTERE GENERAL LIBBILITISME LES A CARACTERE GENERAL LIBBILITISME LIBBILITI			DEPENSES DE FONCTIONNEMI	ENT		***************************************
CHARGES A CARACTERE GENERAL   CHARGES A CANNILES   TAGGED A CANODINIA   TAGGED A CARACTERE GENERAL   TAGGED A CANODINIA   TAGGED A CARACTERE GENERAL   TAGGED A CANODINIA   TAGGED A CANODINA   TAGGED A CANODINA	Chap.	Libellé	Budget	Propositions	VOTE	TOTAL
State dependence de gestion courante         19 110 782.00         19 265 459.00         3 149 646.00           CHARGES FINANCIERES         CHARGES FINANCIERES         19 265 459.00         19 265 459.00         19 265 459.00           CHARGES FINANCIERES         CHARGES EXCEPTIONNELLES         501 000.00         38 550.00         38 550.00         38 550.00           DEPENSES IMPREVLES DE FONCTIONNEMENT         19 675 027.30         19 745 009.00         19 745 009.00         19 745 009.00           State depenses réelles de fonctionnement         2 072 139.00         1 705 550.00         19 745 009.00         17 75 550.00           Signales de fonctionnement         2 072 139.00         1 705 550.00         1 705 550.00         1 705 550.00           Signales dépenses réelles de fonctionnement         2 072 139.00         1 705 550.00         1 705 550.00           Signales dépenses d'ordre de fonctionnement         2 665 089.00         2 284 650.00         2 284 650.00           SESULTAT REPORTE OU ANTICIPE         2 2029 659.00         2 2029 659.00         2 2029 659.00         2 2029 659.00	011 012 014 65	CHARGES A CARACTERE GENERAL FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES ATTENUATION DE PRODUITS AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 192 618 00 3 192 618 00 3 5 592.00 3 192 618 00	3 861 613.00 12 197 900.00 56 300.00 3 149 646.00	3 861 613.00 12 197 900.00 56 300.00	3 861 613.00 12 197 900.00 56 300.00
CHARGES FINANCIERES   CHARGES FINANCIERES   CHARGES FINANCIERES   CHARGES FINANCIERES   CHARGES FINANCIERES   CHARGES EXCEPTIONNELLES   38 650.00	Total des de	épenses de gestion courante	19 110 762.00	19 265 459.00	19 265 459.00	3 149 646.00
es dépenses réelles de fonctionnement         es dépenses réelles de fonctionnement         19 675 027.30         19 745 009.00         19 745 009.00         19 745 009.00           3         VIREMENT A LA SECTION DINVESTISSEMENT         2 072 139.00         1 705 550.00         1 705 550.00         1 705 550.00         1 705 550.00         1 705 550.00         1 705 550.00         1 705 550.00         1 705 550.00         2 779 100.00 <td>67 022</td> <td>CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT</td> <td>501 000.00 38 000.00 25 265.30</td> <td>441 000.00 38 550.00</td> <td>441 000.00 38 550.00</td> <td>441 000.00 38 550.00</td>	67 022	CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	501 000.00 38 000.00 25 265.30	441 000.00 38 550.00	441 000.00 38 550.00	441 000.00 38 550.00
3 VIREMENT A LA SECTION DINVESTISSEMENT         2 072 139,00         1 705 550,00         2 709 100,00         2 709 100,00         2 709 100,00         2 709 100,00         2 709 100,00         2 709 100,00         2 709 659,00 <td>Total des de</td> <td>épenses réelles de fonctionnement</td> <td>19 675 027.30</td> <td>19 745 009 00</td> <td>10 745 000 00</td> <td>00 000 TEF 01</td>	Total des de	épenses réelles de fonctionnement	19 675 027.30	19 745 009 00	10 745 000 00	00 000 TEF 01
es dépenses d'ordre de fonctionnement         2 665 089.00         2 284 650.00	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPED'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 072 139.00 592 950.00	1 705 550.00	1 705 550.00	1 705 550.00 570 400.00
RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE         22 340 116.30         22 029 659.00         22 029 659.00         22 029 659.00         22 029 659.00           DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)         22 029 659.00         22 029 659.00         22 029 659.00	Total des de	spenses d'ordre de fonctionnement	2 665 089.00	2 284 650.00	2 284 650.00	2 284 650.00
trat)	D ON PEC	TAT DEDOCTE OF TAKEN	22 340 116.30	22 029 659.00	22 029 659.00	22 029 659.00
itat()	TOTAL PER	OCIAL REPORTE OU ANTICIPE				
	12 14 DE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)				22 029 659.00

	REC	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	INI		
Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions	VOTE	TOTAL
013 70	ATTENUATION DE CHARGES VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	176 750.00	251 050.00	251 050.00	251 050.00
73	IMPOTS ET TAXES	14 651 234.00	1 600 400.00	1 600 400.00	1 600 400.00
72	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 219 000.00	5 004 217.00	5 004 217.00	5 004 217.00
Total des R	Total des recettes de gestion courante	22 093 466 30	20,000,000	367 000.00	36/ 000.00
1		00:00+ 000 ===	21 733 003.00	21 /93 009.00	21 793 009.00
9 12	PRODUIS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 300.00	5 300.00	5 300.00	5 300.00
Total des n	Total des recettes réelles de fonctionnement	22 138 766 30	000000000000000000000000000000000000000	00.000 00	30,000,00
042	OPEDIORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2000	21 020 303.00	71 828 309.00	21 828 309.00
	SUPPLIES THE SECTIONS	201 350.00	201 350.00	201 350.00	201 350.00
lotal des n	lotal des recettes d'ordre de fonctionnement	201 350.00	201 350.00	201 350.00	201 350.00
IOTAL		22 340 116 30	22 029 659 00	22 020 650 00	20 000 000 00
D 002 RE	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		00:000 000	00.800 620 27	00.869 820 22
TOTAL	S PECETTER DE CONCEDITOR DE TATANTAMENTO DE CONTRACTOR DE				
5	OWITE OF THE STATE	II+Resultat)			22 N29 659 NN
					00.000

2 083 300.00

Pour information: AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Libellé	Budget	Propositions	VOTE	TOTAL
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	146 474 63	460 000 000		1000
204 SI	SUBVENTION D FOLIPPMENT VERSEES	1014/4:02	160 200.00	160 200.00	160 200.00
	MADELLE ATIONS CORDOTTING	16/245.00	55 000.00	55 000 00	55 000 00
	WINDDILLIDATIONS CORPORELLES	1 283 509 77	1 021 420 00	1 024 420 00	2000000
	MIMOBILISATIONS EN COURS	7 862 000 40	0000000	021 420.00	021 420.00
브	Fotal des opérations d'équipement	002 033.10	4 869 927.00	4 869 927.00	4 869 927.00
des dé	Total des dépenses d'équipement	01000			N. AND STATE OF STATE
Ū	SI IBNENTIONIS D'INNVESTISSENTENT	9 259 328.50	6 106 547.00	6 106 547.00	6 106 547 00
5 🗓	ADDINITO ET DETTETO ACCIMINATION	200 00000000000000000000000000000000000			00.150
	CINIT NOIN OF LIEU AND IMILEEU	1 916 000.00	1 981 000 00	1 981 000 00	1 000 000
טבט טבט	CENTENDED IMPREVOES D'INVESTISSEMENT	20 591.78		00:000	1 301 000.00
sez de	lotal des depenses financieres	1 936 591 78	1 081 000 00	4 004 000 00	
45x1 To	Total des opérations pour compte de tiers	01:100 000	00.000	1 88 1 000:00	1 981 000.00
de de	Total des dépenses réalles d'investissement		150 000:00	150 000.00	150 000 00
070	DE DIODORDE DE TOANGETOTO PITTOL OFICETO	11 195 920.28	8 237 547.00	8 237 547 00	8 237 547 00
	OPERATIONS DE TRANSPERTS ENTRE SECTIONS	201 350.00	201 350.00	201 350.00	204 250 00
5	CPERATIONS PATRIMONIALES	283 476 00	415 060 27	445 060 24	447 999.00
des de	lotal des depenses d'ordre d'investissement	707 000 707	17.000.014	17.600 CIA	415 069.27
TOTAL		404 820.00	616 419.27	616 419.27	616 419.27
TAT II IODC	O MA BERNITAT DEPOSITE OF ANTIOR	11 680 746.28	8 853 966 27	8 853 066 27	0 050 060 07

8 853 966.27

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Libellé Budget Propositions VOTE TOTAL précédent nouvelles	2 391 242.73 2 665 000.00		5 077 308.73 5	2 542 882.12 740 000.00 740 000.00		31 130.00 31 130.00 31 130.00 31 130.00	331 300.00 90 000.00 90 000.00	4 150 312.12 861 130.00 861 130.00 8	150 000.00 150 000.00	9 227 620.85 6 154 247.00 6 154 247.00 6	2 072 139.00 1 705 550.00 1 705 550.00	ENITE SECTIONS	283 4/6.00 415 069.27 415 069.27	2 948 565.00 2 699 719.27 2 699 719.27 2	12 176 185.85 8 853 966.27 8 853 966.27		8 853 QSG 27	
č	Chap.	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138) 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165) 22 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Total des recettes d'équirement	10 DOTATIONS FOUND ON THE PLANTS	1068 Excédents de fonct. capitalisés	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (165) 27 ALITRES IMMOBILISATIONS EINANCIEDES	024 PRODUITS DES CESSIONS	Total des recettes financième	45x2 Total des onérations nou r compte de tiem	Total des recettes réalles d'investissement	094 MDEMENT DE LA PROTION DE PONDE	OAD ODE D'OBDIDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		Total des recettes d'ordre d'investissement	TOTAL	R 001 RESULTAT REPORTE OLI ANTICIPE	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Bésultar)	Pour information: All TOENANCEMENT DECAMENT DECAMENT ALL BEOTT DATE:	

RAPPELLE à l'assemblée que par délibération n° 137 du 29 juin 2009 le Conseil Municipal a ouvert une autorisation de programme, en application des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'opération "Rénovation Urbaine du Quartier du Zodiaque" (AP n° 2009/01) et que cette autorisation a fait l'objet d'adaptations par délibérations n° 43 du 29 mars 2010, n° 51 du 11 avril 2011, n° 44 du 19 mars 2012, n° 189 du 05 novembre 2012 et n° 58 du 18 mars 2013 et de ce fait, MODIFIE la répartition des crédits de paiements (CP) pour l'exercice 2013 et les exercices suivants, selon les indications figurant dans le tableau suivant ("situation modifiée") :

ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME							
	Situation actuelle	Situation modifiée					
Budget Principal	3 945 500,00 €	3 945 500,00 €					
REPARTITION PLURIAN	NUELLE DES CREDITS DE	PAIEMENT (CP)					
	Situation actuelle	Situation modifiée					
Mandaté 2009	19 146,40 €	19 146,40 €					
Mandaté 2010	221 136,31 €	221 136,31 €					
Mandaté 2011	554 304,51 €	554 304,51 €					
Mandaté 2012	73 452,30 €	73 452,30 €					
Mandaté 2013 (CA provisoire)	(*) 1 536 000,00 €	1 000 000,00 €					
CP exercice 2014	1 100 000,00 €	1 503 520,00 €					
CP exercice 2015	441 460,48 €	573 940,48 €					
Total	3 945 500,00 €	3 945 500,00 €					

<sup>(\*)</sup> correspond aux crédits ouverts sur l'exercice 2013

RAPPELLE à l'assemblée que par délibération n° 206 du 15 novembre 2010, le Conseil Municipal a ouvert une autorisation de programme, en application des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'opération "Requalification de la Place des Cordeliers" (AP n° 2010/01), que cette autorisation de programme a fait l'objet d'adaptations par délibérations n° 52 du 11 avril 2011, n° 45 du 19 mars 2012 et n° 59 du 18 mars 2013 et MODIFIE la répartition des crédits de paiements (CP) pour l'exercice 2014 selon les indications figurant dans le tableau suivant ("situation modifiée").

ENVELOPPE DE	L'AUTORISATION DE PROG	RAMME			
Situation actuelle Situation modifié					
Budget Principal	5 723 000,00 €	5 723 000,00 €			
REPARTITION PLURIAN	NUELLE DES CREDITS DE				
	Situation actuelle	Situation modifiée			
Mandaté 2010	62 426,42 €	62 426,42 €			
Mandaté 2011	795 391,33 €	795 391,33 €			
Mandaté 2012	1 210 284,54 €	1 210 284,54 €			
Mandaté 2013 (CA provisoire)	(*) 3 654 897,71 €	2 454 897,71 €			
CP exercice 2014		1 200 000,00 €			
Total	5 723 000,00 €	5 723 000,00 €			

<sup>(\*)</sup> Correspond aux crédits ouverts sur l'exercice 2013

- PROCEDE à l'ouverture de l'autorisation de programme « AP 2014-01 Cœur de ville historique », d'un montant de 11 350 073,00 € TTC, PRECISE qu'en termes d'investissement, cette opération de requalification comprend :
  - → des travaux d'aménagement d'espaces publics.
  - + des travaux de création et/ou amélioration d'équipements publics,
  - + des acquisitions foncières et immobilières,
  - → des travaux préparatoires à des réhabilitations d'immeubles et de logements,
  - des travaux de réhabilitation d'ouvrages patrimoniaux.
  - des aides aux propriétaires privés pour la réhabilitation de logements dans le cadre de l'OPAH RU.
  - + et toutes les prestations nécessaires à la mise en œuvre du projet.

INDIQUE que la répartition pluriannuelle des crédits de paiement fait l'objet du tableau ci-dessous et PRECISE que les crédits de paiement relatifs à l'exercice 2014, d'un montant de 1 000 857,00 €, seront inscrits au BP de l'exercice 2014.

ENVELOPPE DE	L'AUTORISATION DE PRO	GRAMME
	Situation actuelle	Situation modifiée
Budget Principal	11 350 073,00 €	Sans objet
REPARTITION PLURIAN	NUELLE DES CREDITS DE	PAIEMENT (CP)
	Situation actuelle	Situation modifiée
CP exercice 2014	1 000 857,00 €	Sans objet
CP exercice 2015	1 981 878,00 €	
CP exercice 2016	2 866 568,00 €	o o
CP exercice 2017	2 605 620,00 €	**
CP exercice 2018 et suivants	2 895 150,00 €	
Total	11 350 073,00 €	

ACCORDE la remise gracieuse des pénalités liquidées pour retard de paiement de la taxe locale d'équipement à sa date d'exigibilité pour le dossier suivant :

Jacky EGEA – dossiers PC01007A0017 ET PC 01007A0017C1 (à titre indicatif le montant des pénalités liquidées s'élève à 83 €)

et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à l'exécution de la délibération.

→ ADOPTE le Budget Primitif 2014 - Budget Annexe de la Régie de l'Eau - tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessous :

Section de Fonctionnement

: 1 812 000,00 €

Section d'Investissement

: 1 027 400,00 €

ainsi que des tableaux II A2 et II A3 ci-dessous (tableaux extraits du document budgétaire M49 – présentation du budget par chapitres budgétaires) et **PRECISE** que la reprise des résultats 2013 du budget annexe de l'eau et leur intégration dans le budget 2014 du budget Annexe de la Régie de l'Eau s'effectueront après l'adoption du Compte Administratif 2013 et **PROCÈDE** à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

ON GENERALE DU BUDGET	LOITATION - CHAPITRES
II - PRESENTATION	SECTION D'EXPLOITATION

# DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL	
011 012 014 65	CHARGES A CARACTERES GENERAL FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES ATTENUATION DE PRODUITS AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	824 950.00 114 000.00 210 000.00 33 000.00	905 400.00 132 000.00 210 000.00 10 000.00	905 400.00 132 000.00 210 000.00 10 000.00	905 400.00 132 000.00 210 000.00 10 000.00	
Total de	Total des dépenses de gestion des services	1 181 950.00	1 257 400.00	1 257 400.00	1 257 400.00	
66 67 022	CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	19 000.00 50 000.00 5 000.00	17 500.00 72 000.00 5 000.00	17 500.00 72 000.00 5 000.00	17 500.00 72 000.00 5 000.00	
Total de	Total des dépenses réelles d'exploitation	1 255 950.00	1351 900.00	1351900.00	1 351 900.00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	89 050.00 400 000.00	20 100.00 440 000.00	20 100.00 440 000.00	20 100.00	
Total de	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	489 050.00	460 100.00	460 100.00	460 100.00	
TOTAL		1 745 000.00	1 812 000.00	1 812 000.00	1 812 000.00	
					COOperation in	

=	A2
ALE DU BUDGET	- CHAPITRES
II - PRESENTATION GENERALE D	SECTION D'EXPLOITATION

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL	
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	1 685 000.00	1 750 000.00	1 750 000.00	1 750 000 00	
Total de	Total des recettes de gestion des services	1 685 000.00	1 750 000 00	1 750 000 00	1 750 000 00	
11	PRODUITS EXCEPTIONNELS				00.000	
Total de	Total des recettes réelles d'exploitation	1 685 000.00	1 750 000.00	1 750 000 00	1 750 000 00	
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	60 000.00	62 000.00	00 000 09	00 000 00	
Total de	Total des recettes d'ordre d'exploitation	60 000.00	62 000.00	62 000.00	62 000 00	
				2000	05,000,00	
TOTAL		1 745 000.00	1 812 000.00	1 812 000.00	1 812 000 00	
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	+Réquitat)				
		(wanted)				1 812 000.00

398 100.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

=	A3
BUDGET	- CHAPITRES
II - PRESENTATION GENERALE DU	SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CH CH CH CH CH CH CH CH CH CH CH CH CH C	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
20 21 23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS Total des opérations d'équipement	200 000.00 130 000.00 434 900.00	136 000.00 767 900.00	136 000.00 767 900.00	136 000.00 767 900.00
Total de	Total des dépenses d'équipement	764 900.00	903 900.00	903 900.00	903 900 00
16 020	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	50 500.00 10 000.00	51 500.00	51 500.00	51 500.00
Total de	Total des dépenses financières	90.003	61 500.00	61 500.00	61 500.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total de	Total des dépenses réelles d'investissement	825 400.00	965 400.00	965 400.00	965 400 00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	60 000.00	62 000.00	62 000.00	00 000 00
Total de	Total des dépenses d'ordre d'investissement	60 000 00	62 000.00	62 000.00	62 000.00
TOTAL		885 400.00	1 027 400.00	1 027 400.00	1 027 400.00

		1 027 400.00	
D 001 REQUITAT DEPONDE OU ANTIONE	CONTROCKING AND ONLE OF AN IOITE	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Сћар.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
13 23	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165) IMMOBILISATIONS EN COURS	89 280.00 307 070.00	36 000.00 531 300.00	36 000.00 531 300.00	36 000.00 531 300.00
Total de	Total des recettes d'équipement	396 350.00	567 300.00	567 300.00	567 300.00
106	Réserves				
Total de	Total des recettes financières				
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
Total de	Total des recettes réelles d'investissement	396 350.00	567 300.00	567 300.00	567 300.00
021 040	Virement de la section d'exploitation OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	89 050.00 400 000.00	20 100.00 440 000.00	20 100.00 440 000.00	20 100.00
Total de	Total des recettes d'ordre d'investissement	489 050.00	460 100.00	460 100.00	460 100.00
TOTAL		885 400.00	1 027 400.00	1 027 400.00	1 027 400.00

	1 027 400.00	398 100.00
	késultat)	LA SECTION D'EXPLOITATION
R UUT KESULIAT KEPORTE OU ANTICIPE	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR

398 100 00

- → PRIS ACTE du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay pour la période du 1er juin 2012 au 31 mai 2013, et PRECISE que conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique, AJOUTE que Monsieur le Maire est chargé d'adresser le dossier en Sous-Préfecture, ainsi que la délibération à laCommunauté de Communes du Bassin d'Annonay et que ledit rapport est également tenu à la disposition des élus et citoyens qui souhaitent le consulter et ce, à l'Hôtel de Ville auprès du service « Assemblées », aux jours et heures d'ouverture de la Mairie d'Annonay.
- → APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes associant la commune d'Annonay et la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et portant sur l'acquisition de vêtements de travail, d'équipements individuels de protection et d'entretien, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents et DESIGNE Madame Antoinette SCHERER et Monsieur François CHAUVIN respectivement membre titulaire et suppléant de la Commission de procédure adaptée du groupement de commandes pour la commune d'Annonay.
- → APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes associant la commune d'Annonay, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et le Centre Communal d'Action Sociale en vue de l'acquisition de produits et petits matériels d'entretien, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents et DESIGNE Monsieur François CHAUVIN et Madame Antoinette SCHERER respectivement membre titulaire et suppléant de la Commission de procédure adaptée du groupement de commandes pour la commune d'Annonay.
- PRAPPELE qu'à la suite de l'effondrement le 11 mars 2013 d'une partie d'un mur de soutènement de la terrasse d'une propriété située 12 montée du Savel à ANNONAY appartenant à M.et Mme Frédéric BARBE, une procédure de péril imminent prévue par les dispositions des articles L511-2 et L511-3 du Code de la Construction et de l'Habitation a été mise en place par la commune en lien avec le Tribunal Administratif de Lyon, PRECISE que les travaux n'ayant pas été réalisés dans les délais impartis, il appartient au Maire, par décision motivée, de faire procéder d'office à leur exécution, de les faire réaliser, AUTORISE Monsieur le Maire à engager la dépense estimée à 150 000 €, prévue budgétairement relative aux travaux pour compte de tiers défaillant et destinés à mettre fin durablement à l'état de péril imminent susmentionné, à mettre en recouvrement les sommes dues par le propriétaires défaillant par l'émission de titres de recette correspondants et AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Elu en charge du dossier, à signer les documents relatifs à cette procédure ainsi que toutes les pièces y afférentes.
- → APPROUVE l'ajustement du tableau des emplois afférents à des mouvements résultant de la promotion interne et des avancements de grade de l'année 2013 impliquant :
  - la création des postes suivants :

Grade	Caté- gorie	Nbre
Rédacteur principal 2ème classe	В	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	В	1

- la transformation des postes ci-après :

Poste existant remplacé	Caté- gorie	Nbre	Par poste suivant	Caté- gorie	Nbre
Attaché	Α	1	Attaché principal	Α	1
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	С	2	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	С	2
Adjoint administratif 2ème classe	С	2	Adjoint administratif principal 2ème classe	С	2
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	С	1	Rédacteur	В	1
Agent de maîtrise principal	С	1	Technicien	В	1
Adjoint technique principal 1ère classe	С	2	Agent de maîtrise	С	2
Adjoint technique 1ère classe	С	1	Adjoint technique principal 2ème classe	С	1

Professeur d'enseignement artistique	Α	1	Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère classe	В	1
ATSEM 1ère classe	С	1	ATSEM ppal 2 <sup>ème</sup> classe	С	1
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	С	1	ATSEM ppal 1ère classe	С	1

PRÉCISÉ que ces recrutements ne génèrent pas de création de postes budgétaires supplémentaires.

- et le recrutement des agents non-titulaires suivants :
- A compter du 1er janvier 2014, d'un agent non titulaire en application de l'article 3.3.2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 au sein du pôle « Développement du Territoire », chargé des opérations d'aménagement financées dans le cadre de l'ANRU suivantes : projet de rénovation urbaine du Quartier du Zodiaque et projet de requalification du centre ancien d'Annonay dans le cadre du PNRQAD.
- A compter du 1er février 2014, d'un agent non titulaire suite à une vacance d'emploi en application de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 dans le cadre de l'organisation du travail entre la Direction Générale et le Cabinet de Monsieur le Maire nécessitant le recrutement d'un agent afin d'apporter dans ce contexte, un appui permanent et réactif à la Directrice Générale des Services.
- et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces s'y rapportant.
- → APPROUVE dans le cadre des opérations de recensement 2014 les dispositions suivantes :
  - Création de trois emplois d'agents recenseurs non titulaires, à temps complet, pour la période courant de début janvier à fin février 2014,
  - Rémunération des agents sur la base suivante :1,30 € par feuille de logement complétée et 1,80 € par bulletin individuel complété,
  - Versement d'un forfait de 80 € aux agents recenseurs au titre des frais de transport et de téléphone et 75 € au titre des séances de formation et de la tournée de reconnaissance,
  - Désignation de deux agents de la collectivité pour l'organisation et le contrôle des opérations de recensement,
  - Versement d'une indemnité de 200 € pour le coordonnateur et de 115 € pour son adjoint pour l'année 2014.

PRECISE que le total de ces indemnités correspond globalement à l'enveloppe attribuée par l'Etat pour la réalisation des opérations de recensement et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

- → APPROUVE les termes de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2012/2015 associant la commune d'Annonay, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, PRECISE que ledit avenant prend effet au 1er janvier 2013 et comporte trois nouvelles actions : un accueil de loisirs au Quartier du Zodiaque, au Quartier du Croze et au Quartier de Bernaudin, INDIQUE que pour la mise en place de ces actions, une aide dont les modalités sont fixées par la Caisse d'Allocations Familiales, est versée à la commune d'Annonay et AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge du dossier à signer ledit avenant ainsi que tous documents afférents.
- → APPROUVE les termes de la convention portant sur le Dispositif d'Education par le Sport et à intervenir avec les clubs sportifs suivants :

L'ANNONEENNE, le FCA (FOOTBALL CLUB ANNONEEN), le HBCA (HANDBALL CLUB ANNONAY), le BCNA (BASKET CLUB ANNONEEN) et le CSA (CLUB SPORTIF ANNONEEN).

DECIDE de reconduire pour l'année 2014, le dispositif sus-indiqué pour chacun des clubs et ce, à hauteur de 14 000,00 €, DECIDE par conséquent, de PROCÉDER au versement de la somme de 3 500,00 € à chacun des clubs, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, sur la base des termes mentionnés à FINALISER et à SIGNER ladite convention dont le projet est annexé à la délibération et à engager toutes les démarches utiles à cet effet.

- DECIDE D'ALLOUER une subvention d'équipement au Groupe d'Art Contemporain d'Annonay (GAC) pour un montant de 2 500 €, PRECISE que cette aide est destinée au financement de soutien à la création de l'artothèque, que la dépense sera imputée au budget de l'exercice 2013 et que la subvention allouée est plafonnée au montant indiqué ci-avant, INDIQUE également que les modalités de mise en œuvre de cette aide sont précisées dans la convention, APPROUVE les termes de la convention associant la commune d'ANNONAY et le Groupe d'Art Contemporain d'Annonay, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, sur la base des termes mentionnés à FINALISER et à SIGNER ladite convention dont le projet est annexé à la délibération et à mettre en œuvre la délibération.
- → ATTRIBUE pour l'exercice 2013, une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 euros à l'association « Espace 3A », PRECISE que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au Budget Principal de l'exercice 2013 « Subventions à diverses associations », APPROUVE le legs du « Miroir au Ballon » fait par Mme Geneviève LEORAT à la commune d'Annonay et CHARGE Monsieur le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.
- → DECIDE l'attribution d'une avance budgétaire sur subvention s'élevant à 25 % du montant de la subvention versée en 2013 aux associations suivantes :

APSOAR:22 500 €, GAC:2 500 €, MJC:61 962,50 € et UNE ILE AU LARGE:12 500 €

PRECISE que ces demandes se fondent sur la nécessité pour ces associations, de faire face à des dépenses programmées en début d'année 2014, notamment d'assurer les salaires, les charges des intervenants et l'organisation de leurs projets et activités, AJOUTE qu'au moment du mandatement de la subvention qui sera allouée par le Conseil Municipal au titre de l'exercice 2014, cette avance sera déduite des sommes dues et PRECISE que cette somme sera imputée au budget de l'exercice 2014.

→ APPROUVE la cession à l'Association Diocésaine de Viviers, à titre gracieux, de l'extrémité du chemin rural dit « de l'Oriolet » et située dans l'enceinte de la paroisse Sainte Famille, DECIDE DE PRENDRE EN CHARGE les frais et l'exécution des démarches liés aux actes dans le cadre des différentes transactions devant avoir lieu consécutivement aux délibérations des 28 mai 2003 et 13 mai 2013, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations du Conseil Municipal Le Maire,

Olivier DUSSOP

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité

Affiché le 24 décembre 2013 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

MAIRIE D'ANNONAY – BP 133 – 07104 ANNONAY CEDEX
Tél. 04.75.69.32.50 – Fax 04.75.32.28.22 – Internet <u>WWW.mairie-annonay.fr</u> – Mel mairie@mairie-annonay.fr